

Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024

Délibération n° 2024 – 01 – BUR

**Approbation du procès-verbal du
Bureau du Conseil d'Administration du 14 novembre 2023**

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022 et par arrêté préfectoral n°05-2024-02-06-00001 du 6 février 2024, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

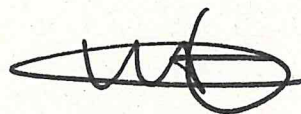
Décide :

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 14 novembre 2023 tel que présenté en séance.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur adjoint



Samuel SEMPE

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de pouvoirs : /
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes :
Pour : 5
Contre : /
Abstention : /



Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 14 novembre 2023

Membres délibératifs présents :

Arnaud MURGIA	Président du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins
Carine RIBES	Représentante du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Jean-Pierre PIC	Maire de La Grave
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

Autres présents et invités, non délibératifs

Jean-Louis ARTHAUD	Maire de Saint-Christophe-en-Oisans – en visioconférence
Olivier FONS	Maire de Villar d'Arène, Vice-Président du CA – en visioconférence
Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

1. Actualités – *information*
 2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2023 – *délibération*
 3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023 – *information*
 4. Attributions de subventions AAP 50 ans – modification des conditions de versement – *délibération*
 5. Questions diverses
-

Arnaud MURGIA constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents.

1. Actualités

• Actualité internationale

Ludovic SCHULTZ indique qu'il a été invité à participer au One Planet – Polar Summit (<https://oneplanetsummit.fr/>), pour représenter les Parcs nationaux, en particulier les Parcs alpins. Ce sommet a réuni des chercheurs et scientifiques d'une quarantaine de pays du 8 au 10

novembre au Muséum National d'Histoire Naturelle à Paris sur la thématique des glaciers et des pôles.

Il est intervenu lors de la table ronde présidée par Sarah EL HAÏRY sur les enjeux particuliers liés à la fonte des glaciers et à la nécessité de mettre en place un cadre pour les zones qui seront touchées par ce phénomène. La fonte des glaciers présente des enjeux écologiques particuliers et il est important d'observer la façon dont la nature développe des stratégies d'adaptation à ce phénomène. Ce fût l'occasion d'expliquer ce que font les Parcs en matière scientifique (observation de l'évolution des glaciers, de la marche glaciaire, de la faune et de la flore caractéristiques de ces milieux et particulièrement sur les marges glaciaires). Il a également évoqué le travail d'appui au développement territorial et d'accompagnement des acteurs du territoire face aux enjeux du changement climatique (programme Refuges Sentinelles par exemple).

A l'occasion de ce sommet, le Président de la République a annoncé qu'il souhaitait placer les glaciers métropolitains sous un statut de protection forte. Il va engager un processus de dialogue territorial pour étudier au cas par cas les modalités d'atteinte de cet objectif de protection. Le Parc sera associé à cette démarche.

- **Formation Spécialisée (FS) extraordinaire du Comité Social d'Administration (CSA)**

Ludovic SCHULTZ rappelle que le Parc a perdu l'un de ces agents en mission cet été, Pascal SAULAY.

Une Formation Spécialisée a été convoquée afin de permettre la constitution d'une commission d'enquête paritaire pour évaluer les conditions de l'accident et faire des propositions. Les conclusions de la commission ont été remises la semaine dernière à la FS. Des recommandations ont été formulées et celles-ci seront mises en œuvre par le Parc rapidement. Ces recommandations portent notamment sur l'adaptation des documents de prévention, sur des actions à porter en matière de pédagogie auprès des agents (adaptation au changement climatique notamment).

- **Comité de Massif**

Ludovic SCHULTZ indique avoir participé à la réunion plénière du Comité de Massif des Alpes, le 7 novembre, qui clôturait la mandature 2017-2023 et pour préparer la suivante qui portera sur la stratégie pour le massif jusqu'en 2029.

A cette occasion, il a été décidé en concertation avec les Directeurs du Parc national de la Vanoise et du Mercantour, que le PNE représenterait l'ensemble des Parcs alpins dans ce comité. Avec leur accord, la fonction de représentation est déléguée à Arnaud MURGIA, président du CA et Gaëlle MOREAU, Maire de Vallouise-Pelvoux, en tant que suppléante.

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan des 50 ans du Parc et de présenter le colloque Refuges qui se déroulera à Briançon du 7 au 9 décembre prochain. Les thématiques qui seront évoquées lors de ce colloque font largement écho aux travaux du Comité de Massif (l'évolution du milieu de la haute montagne, l'évolution des pratiques, la question de la ressource en eau, le tourisme).

- **Plan de Relance**

Gabrielle ALFONSI présente une exécution finalisée des cabanes et des sentiers (notamment à Dormillouse) réalisés dans le cadre du Plan de Relance. Pour les cabanes, la réalisation est de l'ordre de 95 % (il reste encore quelques ajustements à la marge).

Arnaud MURGIA souhaite que soit fait une forte communication dessus car il s'agit d'une véritable réussite avec des belles réalisations qu'il faut mettre en valeur. Il faudrait dès à présent le mettre en avant sur les réseaux sociaux.

Samuel SEMPE indique que les dernières cabanes ont été terminées durant l'été 2023. L'établissement pense qu'il est opportun de faire une communication sur le sujet en début de saison de l'année prochaine.

Ludovic SCHULTZ indique qu'il est envisagé de faire un événement médiatique pour l'inauguration d'une des cabanes en début de saison 2024. Une communication sur les réseaux sociaux sera également faite.

- **Sentiers**

Samuel SEMPE indique que l'actualité de fin octobre (de fortes intempéries) a encore accentué le sujet des sentiers.

Il rappelle que le Parc national recense 691 km de sentiers dont 494 km de sentiers dans le cœur du Parc et 197 km en aire optimale d'adhésion et en réserve naturelle. 609 km sont entretenus par l'établissement y compris en domanial (100km) depuis 2021 et 82 km par les communes et les intercommunalités. Le Parc national gère, en outre, 110 passerelles dont 69 sont démontées et remontées après chaque hiver.

Cet été, le territoire a connu une succession d'événements climatiques importants (notamment le refuge du Châtelleret et les crues torrentielles, les dégâts sur le sentier du Lauvitel, les passerelles emportées dans le Valgaudemar, etc). Les intempéries d'octobre ont encore ajouté un événement majeur ayant causé des dégâts importants sur les infrastructures.

L'établissement se retrouve face à une situation inédite avec des passerelles qui jusqu'à présent n'avaient jamais été bousculées et qui, cette fois, ont été emportées. 45 % des passerelles sont à ce jour dégradées ou détruites. Des linéaires de sentiers ont été complètement rayés de la carte.

La Bérarde et le Gioberney sont inaccessibles par les moyens habituels. La neige étant arrivée derrière, le Parc n'a pas encore toute la mesure des destructions. Il faudra repréciser l'ampleur des dommages. Cependant, la réouverture du réseau dans son ensemble sera très compliquée, ce dernier étant important pour l'activité pastorale et pour les activités de pleine nature (GR54, accès aux refuges).

Arnaud MURGIA propose de réfléchir de manière bi-départementale sur cette question.

Pour les Hautes-Alpes, il indique que le Président de Région a annoncé que le Fonds Régional lié aux catastrophes climatiques est déclenché. Le Président du Département a également annoncé l'étude au cas par cas des dossiers pour déterminer l'aide que le Département pourra apporter. Il propose d'organiser une réunion avec Marine MICHEL, chargée du PDIPR au Département, pour regarder l'aspect départemental afin de déterminer, dossier par dossier, quelle aide et quel montant solliciter.

Pour l'Isère, quand le chiffrage sera connu, il propose que l'établissement prépare un courrier qui sera adressé au Président du Département, Jean-Pierre BARBIER, et au Président de Région, Laurent WAUQUIEZ, pour les alerter et demander des aides.

Il demande si Jean-Louis ARTHAUD serait d'accord pour assurer le suivi au côté de Jean-Yves NOIREY pour le Département de l'Isère.

Il considère qu'il faut anticiper car, au vu de l'ampleur de la tâche, il va falloir passer des marchés donc il faut commencer dès maintenant les démarches si l'établissement veut parvenir à rétablir le réseau pour la prochaine saison. Cela ne laisse que très peu de temps pour les travaux et il faut aussi parvenir à trouver des entreprises, ce qui n'est pas évident.

Il ajoute qu'il aimerait avoir le chiffrage sur l'évaluation des dégâts.

Ludovic SCHULTZ confirme qu'il va y avoir de gros besoins financiers. Le plus tôt l'établissement obtient des garanties sur ce point, le plus tôt il pourra engager des travaux.

Jean-Louis ARTHAUD confirme qu'il peut suivre et porter le dossier côté isérois et auprès de la Région. Il indique qu'une réunion de la Communauté de Communes va se tenir sur ce sujet.

Samuel SEMPE ajoute que la tutelle a été mise en alerte sur le sujet des sentiers le 17 octobre dernier, avant les événements du 20 octobre. Il rappelle par ailleurs que les sentiers sont pour partie gérés en régie (pour les chantiers les plus complexes) et pour partie via des marchés. Il n'exclut pas qu'il faille prioriser et faire des choix pour l'année prochaine.

2. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 juin 2023

Arnaud MURGIA met le PV du Bureau du 20 juin 2023 aux voix.

Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 20 juin 2023

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Le PV de la réunion du bureau du 20 juin 2023 est adopté.**

3. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023

Ludovic SCHULTZ présente l'ordre du jour :

1. Actualités

2. Aménagement et fréquentation

Fréquentation estivale 2023 : bilan et tendances - information

Sentiers : conséquences des événements climatiques sur les sentiers durant la saison estivale 2023 – information

3. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 7 juillet 2023

4. Administration générale

BR2 2023 - délibération

BI 2024 – délibération

Motion : Vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux

Indemnités Président CA - délibération

Tarification - délibération

GAL Pays du Grand Briançonnais – représentation - délibération

5. Accueil et communication

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la scénographie de la Maison de l'Oisans et du PNE - délibération

Stratégie de communication - information

6. Systèmes d'information

Convention de partenariat développement de Geotrek – délibération

7. Zoom sur le dispositif « Sentinelles des Alpes » - information

Arnaud MURGIA évoque le projet de motion « Vigilance sur la soutenabilité budgétaire pour les établissements publics Parcs nationaux » proposée par l'inter-Parc. Il a été envoyé aux membres du bureau pour en discuter. Il lui semble, pour sa part, que cette motion n'est pas assez forte.

Ludovic SCHULTZ explique que cette motion a pour but d'appeler l'attention du Ministère sur les besoins structurels et les moyens accordés au Parc.

Gabrielle ALFONSI fait un focus sur le Budget Initial 2024 (BI 2024).

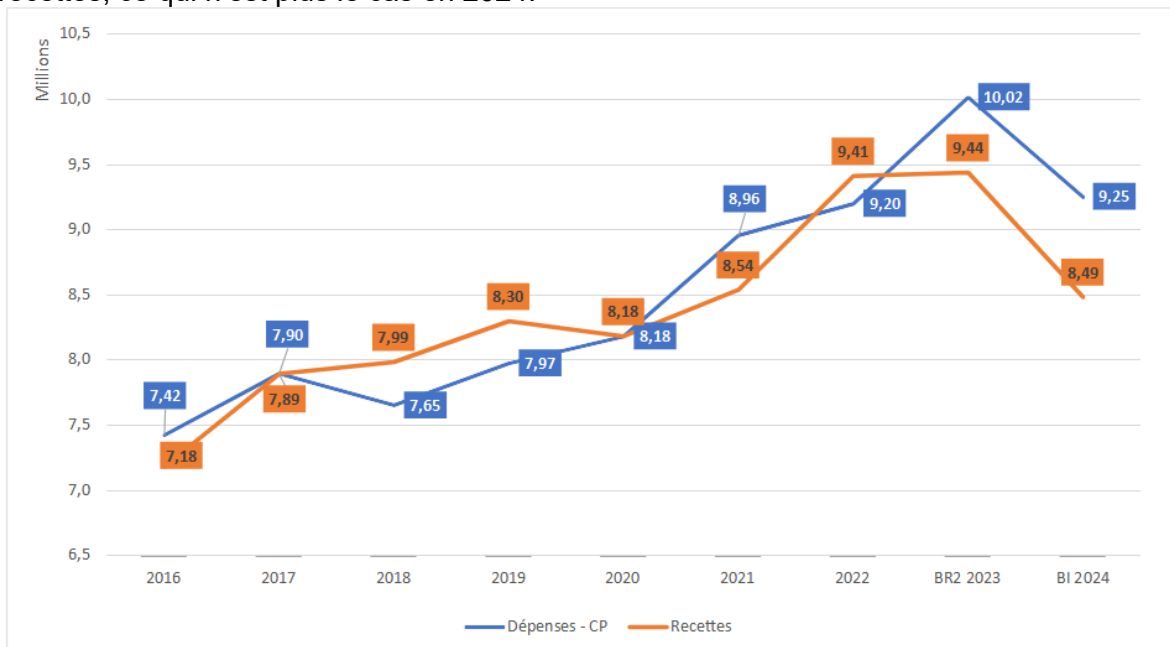
Les grandes orientations de ce BI 2024, déjà présentées au Ministère et au Contrôleur Budgétaire Régional (CBR), sont les suivantes :

- Renouvellement et mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Les axes de travail pour les 5 prochaines années sont :

- Accueil des Maisons de Parc et des points d'information : conforter les conditions d'accueil et favoriser la mutualisation avec les partenaires locaux,
 - Maintien d'une implantation physique dans chaque vallée pour répondre aux besoins des équipes et aux attentes du territoire, en conservant et modernisant le patrimoine immobilier et en répondant aux normes actuelles en matière d'économie d'énergie et d'environnement.
- Sentiers : évolutions des besoins liés à l'entretien du schéma de sentiers dans un contexte de changement climatique et de risques naturels associés. L'enveloppe traditionnellement dédiée aux sentiers a été reconduite à l'identique car l'établissement n'est pas en capacité de mettre plus, les recettes ne suivent pas.
 - Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2024-2028 (COP). L'établissement est en train de réviser le COP. Ce document fait le lien avec le Ministère de tutelle et fixe les objectifs du Parc pour les 5 ans à venir. Le travail est fait en corrélation avec celui de l'évaluation de la Charte. L'objectif est de présenter un projet lors du CA de mars 2024.
 - Renouvellement du Label Liste Verte UICN du Parc national des Écrins. Le Label prend fin en mars 2024.

Gabrielle ALFONSI présente les grandes évolutions du budget en mettant en avant un « effet ciseaux » qui s'inverse depuis 2022. En 2022 et 2023, le Plan de Relance a permis d'augmenter les recettes, ce qui n'est plus le cas en 2024.



Ludovic SCHULTZ indique que l'objet des préoccupations c'est l'écart entre les deux courbes. Le delta se creuse entre les recettes et les dépenses de l'établissement.

Gabrielle ALFONSI explique que la dotation n'évolue pas. Pour le moment, le BI 2024 se base sur la dotation de 2023. Malgré les annonces d'une augmentation de la dotation dans le Projet de Loi

de Finances, l'établissement est toujours en attente de la notification, il ne peut donc rien inscrire en ce sens dans le BI (règle comptable).

Samuel SEMPE indique qu'ils escomptent entre 250 000 € et 300 000 € de dotation supplémentaire. Il ajoute que ce BI ne prend pas en compte les dépenses liées aux intempéries.

Thomas BETH note que les dépenses augmentent très fortement et souhaite savoir pourquoi.

Gabrielle ALFONSI explique qu'il y a un déficit structurel important. Il s'explique en partie par l'augmentation de la masse salariale suite aux différentes mesures pour le pouvoir d'achat des agents (300 000 € par an en plus).

Ludovic SCHULTZ indique qu'il y a deux facteurs importants expliquant l'augmentation des dépenses. D'une part, la revalorisation des rémunérations des agents et les primes pouvoir d'achat pèsent sur la masse salariale, qui représente désormais 91 % de la dotation de l'établissement. D'autre part, le Parc, comme tout le monde, est impacté par l'inflation qui pèse sur les consommations, notamment au niveau des fluides, des achats, etc.

Samuel SEMPE indique que l'augmentation prévue au Projet de Loi de Finances (PLF) ne vient compenser qu'en partie ces augmentations.

Gabrielle ALFONSI explique que l'effet cumulé des mesures (2022, 2023, 2024) n'est pas compensé. L'augmentation de dotation prévue en 2024 ne couvrira qu'une partie des nouvelles dépenses.

Elle présente ensuite les chiffres principaux du BI.

- Les emplois :
 - 97,5 ETPT, dont 92,7 ETPT sous plafond d'emplois législatif 4,80 ETPT hors plafond d'emplois législatif (pour mémoire BR2 2023 1,65 ETPT. Cette augmentation s'explique par des réponses positives à des projets ministériels).
- - 766 840,45 € de solde budgétaire (déficit).
- Les ratios de comptabilité :

→ - 737 040,45 € de variation de trésorerie,
→ - 772 026,45 € de résultat patrimonial,
→ - 162 026,45 € de capacité d'autofinancement,
→ - 226 046,45 € de variation de fonds de roulement.

Thomas BETH note que le budget est au-delà du tendu. Il constate qu'il n'y a pas de trésorerie suffisante pour couvrir un mois de fonctionnement.

Ludovic SCHULTZ indique qu'une partie du déficit devrait être compensé par l'augmentation de la dotation du Ministère mais pour le moment, il n'est pas possible de l'inscrire en recette sans la notification. Il s'agit d'un budget très prudentiel.

Arnaud MURGIA note cependant que le déficit sera aggravé par les sentiers.

Ludovic SCHULTZ explique que tous les Parcs nationaux connaissent les mêmes difficultés. C'est pour cette raison que le collectif des Parcs propose le vote d'une motion. Les éléments de base sont dans la proposition envoyée par le Parc de la Vanoise et chaque Parc peut l'ajuster à ses spécificités.

Thomas BETH souhaite savoir si la menace de ne pas voter le budget serait envisageable pour permettre d'obtenir plus de la part du Ministère.

Arnaud MURGIA préfère d'abord négocier avant d'en arriver à ce rapport de force. Il a l'impression que la tutelle est à l'écoute, preuve en est de la valorisation des Parcs lors d'événements internationaux comme le One Planet - Polar Summit. Il ne faut pas se mettre directement dans un rapport de force. Si d'ici la fin de l'année 2023/début 2024, il n'y a pas de retours, alors il sera envisageable de passer à une action plus véhémente, si cela s'avérait nécessaire pour la garantie des moyens d'actions du Parc.

Ludovic SCHULTZ ajoute que lors du dialogue de gestion avec le Ministère, celui-ci était à l'écoute des demandes. Le rapport de force ne doit pas être privilégié dans un premier temps.

Arnaud MURGIA propose d'évoquer la proposition de motion. Il propose que la partie 1 du projet soit plus succinct et que la partie 2 soit plus forte et plus précise par rapport au contexte local en y apposant des chiffres, c'est-à-dire ceux de l'inflation, de l'effet ciseaux, de l'augmentation de la masse salariale. Il propose par ailleurs de demander entre 700 000 € et 900 000 € supplémentaires.

Il note qu'il est sain que les collectivités aident mais elles ne doivent pas se substituer à l'État.

Ludovic SCHULTZ indique que l'établissement proposera un document modifié pour que la motion soit plus forte et plus locale.

Arnaud MURGIA propose que dès que le projet de motion est prêt, il soit envoyé par mail aux membres du bureau pour qu'ils la valident et qu'elle soit envoyée au sénateur pour qu'elle fasse l'objet d'une question écrite au gouvernement sans attendre son vote le 28 novembre par le CA. Cela permettrait d'avoir déjà une réponse avant d'enclencher une plus grosse machine alors que le Ministère et le Gouvernement sont peut-être prêts à aider les établissements.

Olivier LEFRANCOIS se pose la question de s'éloigner de ce travail et du courrier réalisés en inter-parcs. Est-ce que cela ne portera pas préjudice au collectif des Parcs qui se sont fédérés autour de cette motion ?

Ludovic SCHULTZ répond qu'il a bien été précisé que chaque Parc peut personnaliser le document.

Arnaud MURGIA ajoute que la motion évoquera dès son premier « considérant » les dispositions prises en inter-Parcs.

Il faudra avoir une idée du chiffrage des dégâts liés à la tempête. Il faut afficher que, de base, le Parc est déjà en déficit du fait de l'inflation et des différentes mesures en faveur des agents et qu'à cela s'ajoute la problématique sentier.

Il propose par ailleurs que la motion puisse être présentée à plusieurs voix lors du CA, par le Président de l'association des élus du Parc et le représentant du Personnel.

4. Attributions de subventions AAP 50 ans – modification des conditions de versement

Arnaud MURGIA explique que certains bénéficiaires n'ont pas réalisé à 100 % les dépenses prévues dans leur demande de subventions. Pour autant, les événements financés par le Parc ont bien eu lieu. Afin de maintenir le montant du financement pour lequel le Parc s'est engagé initialement et dans un souci de soutien au territoire, il est proposé de modifier les conditions d'attribution.

Gabrielle ALFONSI explique que cela concerne notamment des associations qui ont déposé des demandes avec des projets de financements et des budgets prévisionnels subventionnables qui

n'ont pas été réalisés en totalité. Cependant, les événements ont été réalisés et il s'agit pour le Parc de ne pas défalquer de sommes à des partenaires qui se sont impliqués dans les 50 ans et qui ont quand même fait leur événement.

Arnaud MURGIA met la délibération aux voix.

Délibération : Attributions de subventions AAP 50 ans – modification des conditions de versement
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 5
→ **La modification des conditions de versement des subventions dans le cadre de l'AAP 50 ans est adoptée.**

5. Questions diverses

Arnaud MURGIA souhaite savoir ce qui sera évoqué lors du point sur le programme Sentinelles des Alpes.

Ludovic SCHULTZ indique qu'il s'agit d'une mise en avant d'un des programmes structurants du Parc, « Sentinelles des Alpes », afin de montrer aux administrateurs les actions concrètes de l'établissement.

Arnaud MURGIA pense qu'il faudrait informer les administrateurs de la tenue du colloque Refuges en décembre. Ce colloque sera l'occasion pour construire un lieu de débat sur la montagne et les refuges.

Il réaffirme son attachement particulier à la réhabilitation des refuges. Ce colloque est l'occasion de mettre autour de la table tous les acteurs et financeurs.

Il souhaite par ailleurs évoquer la démarche très intéressante actuellement en cours dans le massif du Mont-Blanc consistant à remettre en état des petites cabanes de bivouacs. Cela pourrait répondre à des activités alpines à des endroits où il n'y a pas de refuges. Ces petits projets pourraient rencontrer du succès. Dans une logique de sobriété, il y a un modèle à inventer, ces petites cabanes pourraient être complémentaires à la réhabilitation des refuges.

Jean-Pierre PIC indique que ce système de petites cabanes est très bien vu par les guides, qui sont parties prenantes pour participer à l'élaboration de projets de ce type.

Thomas BETH note qu'il s'agit de petites cabanes mais cela peut poser question dans le cœur de Parc, qui est un site protégé. Il faudra bien y réfléchir. Il pense judicieux d'interpeller le CS sur le sujet.

Arnaud MURGIA confirme qu'il serait favorable au fait que le CS s'en saisisse.

Il va évoquer le sujet lors du colloque pour aussi avoir l'avis des professionnels. Cela peut lancer la réflexion sur un autre modèle. Ces petites cabanes « refuge » pourraient apparaître comme une solution complémentaire. Elles peuvent peut-être, être une des réponses à la gestion de la fréquentation et à la problématique de certains secteurs.

Olivier LEFRANCOIS indique que, quelque soit le type d'aménagement, il faut réfléchir à court et moyen terme au regard de l'évolution des pratiques et du climat. Les besoins vont peut-être très rapidement évolués.

Arnaud MURGIA est tout à d'accord. Il faut innover, il y a peut être quelque chose à inventer dans ce contexte très changeant.

Jean-Louis ARTHAUD indique que le sujet des petites cabanes a été abordé lors de la commission du Conseil valléen de la semaine passée. C'est une réflexion qui est menée avec la FFCAM actuellement. Il existe aujourd'hui un risque de perdre des refuges, il est important de réfléchir sur une autre façon d'accueillir les visiteurs.

Arnaud MURGIA propose à Jean-Louis ARTHAUD de lui faire parvenir un texte ou une vidéo sur le sujet qui serait retransmis lors du colloque.

Il clôt la séance à 16h34.